

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UN USAGE CONDITIONNEL

Propriété sise au 1124, rue Pierre-Beaumont (lots 2 696 871 et 2 696 877)  
secteur Saint-Jean-Chrysostome

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est qui se tiendra le **mercredi 10 mars 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Permettre l'aménagement d'un logement additionnel au sous-sol de l'habitation unifamiliale isolée :

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande aura lieu du **23 février 2021 au 9 mars 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 23 février 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service



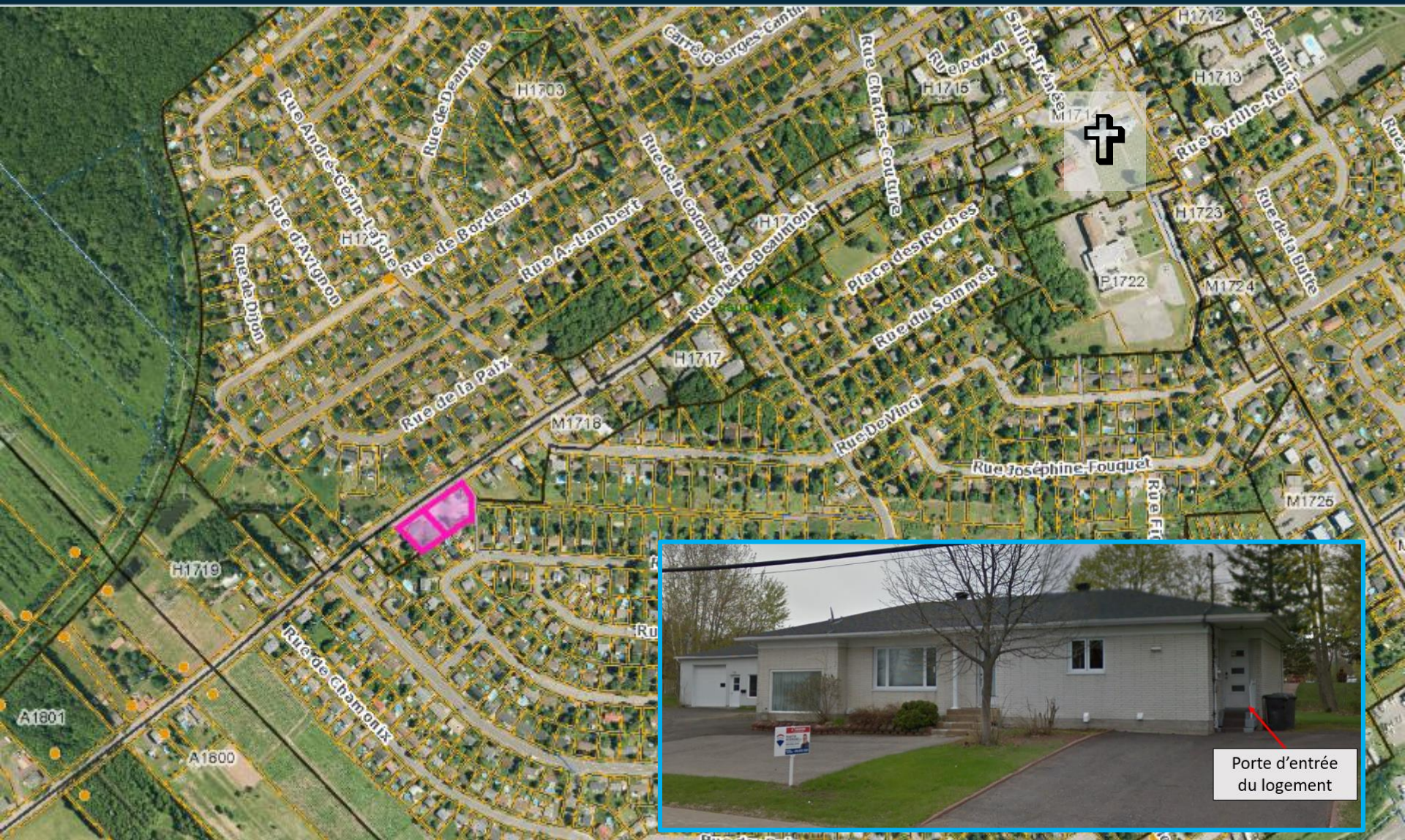
**Demande :**

La demande vise à permettre au 1124, rue Pierre-Beaumont, secteur Saint-Jean-Chrysostome, lots 2 696 871 et 2 696 877, un logement additionnel au sous-sol de l'habitation unifamiliale isolée.

**Informations pour analyse :**

Localisation :	Sous-sol	Logement existant à rénover, mais non reconnu par la Ville
Accès :	Côté droit	
Nombre de pièces :	3 – 1/2	
Stationnement :	Existant :	4 cases
	Projeté :	S.O.
Aménagement paysager :	<p>Nombre minimum d'arbres requis au zonage : aucun</p> <p>Existant :</p> <p>Projeté : selon les aménagement existant</p>	
Rénovation :		
Autres informations :		





Porte d'entrée  
du logement





